

## **Procès -verbal du conseil municipal du 19 FEVRIER 2021**

Les convocations ont été adressées le 11/02/2021 aux membres du conseil municipal.  
Mme CHAUVEAUD Félicie a été nommée secrétaire de séance.

Le 19/02/2021 à 17h00 le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. SANTELLI Jean-Baptiste, Maire, pour qu'il soit délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération travaux de réhabilitation appartements groupe scolaire (RDC + 1<sup>er</sup> étage)
- Délibération changement fenêtres ancien presbytère
- Délibération signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional de Corse
- Délibération SIEEP : Modification de l'article 5-2 des statuts relatifs à la gestion de l'éclairage public.
- Divers

Sont présents : Mmes MARAZZANI Sylvie ; CIMA Marie Madeleine ; CHAUVEAUD Félicie ;  
VACHER Antoinette  
Mrs TORACCA Jean-Marc ; SARTINI Benoît ; Valery Paulu Felice

Sont absents : M. PINA Serge

### **Délibération 1 : Demande de subvention – Réhabilitation appartement communal RDC**

Monsieur le Maire expose que l'appartement communal situé au rez de chaussée de la mairie est dans un état insalubre et nécessite une réhabilitation complète. Le coût prévisionnel des travaux relatifs à la réhabilitation de cet appartement s'élève à 39 883.19 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût Total : 39 883.19 € HT soit 41 981.26 € TTC

Subvention : CDC 80% soit 31 906.55 € de 39 883.19 € HT

Commune : solde soit 10 074.71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'arrêter le projet de réhabilitation de l'appartement communal du RDC de la Mairie
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention

### **Délibération 2 : Demande de subvention – Réhabilitation appartement communal 1<sup>er</sup> étage de la mairie**

Monsieur le Maire expose que l'appartement communal situé au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie est dans un état insalubre et nécessite une réhabilitation afin d'être remis à la location.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 34 194.65 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût Total : 34 194.65 € HT soit 35 588.44€ TTC

Subvention : CDC 80% soit 27 355.72 € de 34 194.65 € HT

Commune : solde soit 8 232.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'arrêter le projet de réhabilitation de l'appartement communal du 1<sup>er</sup> étage
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention

### **Délibération 3 : Demande de subvention changement des fenêtres appartements ancien Presbytère**

Monsieur le Maire expose que les fenêtres des logements communaux situés à l'ancien presbytère sont abimées par le temps et qu'il faut les remplacer.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 4 935.36 € HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total 4 935.36 € HT soit 5 234.30 € TTC

Subvention : CDC 80% soit 3 948.29 € HT de 4 935.36 € HT

Commune : solde soit 1 286.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'arrêter le projet de changement des fenêtres des logements communaux situés à l'ancien presbytère
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention

### **Délibération 4 : signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional de Corse**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de la commune d'adhérer à la Charte de Parc Naturel Régional de Corse dont un des principaux enjeux est la préservation du patrimoine naturel exceptionnel et la revitalisation de l'espace rural bas é sur le rééquilibrage de l'activité économique entre littoral et intérieur.

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel propose une convention à intervenir avec la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel de Corse
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle par la commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse, comme stipulé dans l'article 5 de la convention.

### **Délibération 5 : SIEEP : Modification de l'article 5-2 des statuts relatifs à la gestion de l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose que cette délibération ne peut être prise ce jour, car il faut attendre la notification de la Communauté de communes de l'Oriente.

### **DIVERS :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la note d'information concernant les tarifs de l'eau. Cette note sera envoyée à tous les abonnés.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la visite des pompiers ce jour concernant les installations pour lutter contre les incendies. Une réunion aura lieu avec différents intervenants à la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h 52.

Suivent les signatures